

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 23

Procurations : 9

VOTES : 32

Pour : 31

Contre : 1

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2019

N° 2019/2/16

L'an deux mil dix-neuf, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la Présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le deux avril 2019.

Présents :

ALLARD-LATOUR Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERNARD-REYMOND Jean, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DE SANTINI Alain, FACHE Valérie, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Alain, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène.

Procurations :

Madame Liliane ACHARD donne procuration à Madame Juliette BAILLE.
Monsieur Jean-Pierre BONNET donne procuration à Monsieur Joël BONNAFFOUX.
Madame Béatrice BOURGADE donne procuration à Monsieur Francis CESTER.
Monsieur Jean-Philippe BREARD donne procuration à Madame Mylène SEIMANDO.
Monsieur Alain DUBOS donne procuration à Monsieur Alain DE SANTINI.
Monsieur Joseph FAURE donne procuration à Monsieur Jean-Marc AUROUZE.
Monsieur Patrick PERNIN donne procuration à Monsieur Marc BEYNET
Monsieur Michel RAMBAUD donne procuration à Monsieur Dominique BONJOUR.
Madame Magali VANDENABEELE donne procuration à Madame Rose-Marie JOUSSELME.

Absents excusés :

Mesdames Liliane ACHARD, Béatrice BOURGADE, Magali VANDENABEELE
Messieurs Jean-Pierre BONNET, Jean-Philippe BREARD, Alain DUBOS, Joseph FAURE, Gilbert LEYDET, Patrick PERNIN et Michel RAMBAUD.

Madame SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif du budget des Ordures Ménagères 2019

Le président propose au vote de l'assemblée le budget des Ordures Ménagères dont les sommes sont les suivantes :

Section d'exploitation	
Dépenses	1 165 438.57 €
Recettes	1 387 697.30 €

Section d'investissement	
Dépenses	307 907.31 €
Recettes	307 907.31 €

Total des dépenses	1 473 345.88 €
Total des recettes	1 693 119.04 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à trente et une voix pour et une voix contre, le budget primitif 2019 du budget des Ordures Ménagères.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 avril 2019
Et de la publication, le 15 avril 2019

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.